

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom	: Phosphate Disodique Heptahydraté
Nom commercial	: Phosphate de Sodium Dibasique Heptahydrate
N° CE	: 231-448-7
N° CAS	: 7782-85-6
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119489797-11-0042
Formule brute	: Na ₂ HPO ₄ • 7H ₂ O

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Industrie pharmaceutique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

JOST CHEMICAL CO.
8150 Lackland
Boîte postale MO 63114
Saint Louis - USA
T +1 314-428-4300 - F +1 314-428-4366
sds@jostchemical.com

Distributeur

JOST CHEMICAL EUROPE SPRL
Rue du Bois Portal 30/1-3
5300 Andenne - BELGIQUE
T +32 85 552 655 - F +32 85 552 654
info@josteurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les déversements, les fuites, les incendies, les expositions ou les accidents liés à des matières dangereuses [ou les marchandises dangereuses]
Appelez CHEMTREC jour et nuit
USA et Canada : 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887
Global : +1 703-741-5970

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	: Aucun(e)
Mentions de danger (CLP)	: Aucun(e).
Conseils de prudence (CLP)	: Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Phosphate de Sodium Dibasique Heptahydrate

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphate Disodique Heptahydraté	(N° CAS) 7782-85-6 (N° CE) 231-448-7 (N° REACH) 01-2119489797-11-0042	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Rinçage abondant à l'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Faire boire de l'eau. Consulter éventuellement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après ingestion : En cas d'ingestion de grandes quantités : Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales. Diarrhée. Battements cardiaques irréguliers. Dépression du système nerveux central.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Non combustible.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de sodium. Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.
- Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.
- Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Captation des poussières (aspiration). Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère.

Phosphate de Sodium Dibasique Heptahydrate

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matières incompatibles : Oxydants puissants. Acides forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Phosphate Disodique Heptahydraté (7782-85-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	15,47 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,63 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capturer les poussières à leur point d'émission.

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en caoutchouc néoprène. Gants de protection en chloroprène. Gants en VITON. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires:

En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre: P1 / FFP1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Masse moléculaire	: 268,07 g/mol
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 450 °C (produit anhydre)
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C (produit anhydre)
Température de décomposition	: 240 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,7
Solubilité	: Eau: 23 - 25 % (produit anhydre - 20°C - pH = 9.2)
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.

Phosphate de Sodium Dibasique Heptahydrate

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Non comburant.
Limites d'explosivité : Non déterminé

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Phosphate Disodique Heptahydraté (7782-85-6)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 420) (produit anhydre)
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402) (produit anhydre)
CL50 inhalation rat	> 0,83 mg/l/4h (méthode OCDE 403) (résultats obtenus sur un produit similaire)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Non applicable

Indications complémentaires : Non irritant par application cutanée chez le lapin (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
pH: Non applicable

Indications complémentaires : Non irritant par application oculaire chez le lapin (équivalent ou similaire à la ligne directrice OCDE 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Indications complémentaires : N'a pas d'effet sensibilisant (méthode OCDE 429) (résultats obtenus par référence croisée) (données bibliographiques)

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Indications complémentaires : Essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères : négatif (méthode OCDE 487) (références croisées)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Indications complémentaires : NOAEL (par voie orale, rat) : > 370 mg/kg/j (résultats obtenus par référence croisée) (données bibliographiques)

Phosphate de Sodium Dibasique Heptahydrate

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Phosphate Disodique Heptahydraté (7782-85-6)	
CL50 poisson	> 100 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)(méthode OCDE 203)(références croisées)
CE50 Daphnie	> 100 mg/l/48 h (Daphnia magna)(méthode OCDE 202)(références croisées)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)(méthode OCDE 201)(références croisées)
NOEC chronique algues	> 100 mg/l/72 h (Desmodesmus subspicatus)(méthode OCDE 201)(références croisées)

12.2. Persistance et dégradabilité

Phosphate Disodique Heptahydraté (7782-85-6)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable (substance inorganique).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphate Disodique Heptahydraté (7782-85-6)	
Log Pow	Non applicable
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable (substance inorganique).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Phosphate Disodique Heptahydraté (7782-85-6)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Détruire en installation autorisée.
Indications complémentaires	: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

Phosphate de Sodium Dibasique Heptahydrate

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA
	Polluant marin : Non	
Non concerné		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Phosphate Disodique Heptahydraté n'est pas sur la liste Candidate REACH

Phosphate Disodique Heptahydraté n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Rubriques modifiées de la FDS : 8-9-11-12.

Sources des données : Enregistrement REACH.

Autres informations : Ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au paragraphe 1. Fiche de données de sécurité établie par : LISAM SERVICES - TELEGIS
17 rue de la Couture F-60400 Passel
www.lisam-telegis.fr.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit